



VILLE DE BLÉRÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai, à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes de Bléré Val de Cher, sous la présidence de M. Fabien NEBEL, Maire.

Présents : M. NEBEL Fabien, M. BOUVIER Jean-Pierre, Mme BALARD Isabelle, M. RAUZY Bruno, Mme DALAUDIER Nicole, M. JEAUNEAU Jean Michel, Mme MAUDUIT Anne, Mme GALLEY Danielle, M. GOETGHELUCK Patrick, Mme MARTIN Christiane, Mme LAUMANT Françoise, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. CHANTELOUP Lionel, Mme PAPIN Gisèle, M. FERON Pascal, M. VERITE Laurent, Mme BESNIER Sendrine, M. GARNIER Patrice, M. da SILVA Alfredo, Mme MALVEAU Cindy, Mme HEMOND Armelle, M. KLEIN Jean, M. LOUAULT Stéphane, Mme DRAOUI Emilie, Mme CHARBONNIER Delphine

Absents excusés : M. OMONT Jean-Claude (pouvoir à Mme BESNIER Sendrine), M. LABARONNE Daniel (pouvoir à Mme LAUMANT Françoise), Mme BONNELIE Catherine (pouvoir à M. NEBEL Fabien), Mme CHARPENTIER Séverine (pouvoir à Mme DRAOUI Emilie)

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h30 ; le quorum est atteint.
Mme HEMOND Armelle est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

1. AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES

- 1.1. CONTRATS D'ASSURANCES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS POUR LA PASSATION DES MARCHE DE SERVICES
- 1.2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION BLERE VAL DE CHER HANDBALL – SABIRACE
- 1.3. REGLEMENTS POUR LES LOCATIONS DE SALLES ET DE MATERIELS – APPROBATION
- 1.4. MINIBUS MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS – TARIF FORFAITAIRE POUR LE NETTOYAGE

2. RESSOURCES HUMAINES

- 2.1. TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION DU COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI

2.2. CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT NON TITULAIRE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AIDÉ « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES »

3. URBANISME – AFFAIRES IMMOBILIERES – PATRIMOINE – CADRE DE VIE

3.1. CIMETIERE – DENOMINATION DE L'ESPACE D'ACCUEIL DES FAMILLES

3.2. ACCES MONCARTIER – TRAVAUX RUE DES CANAUX – APPROBATION DU PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mme Delphine CHARBONNIER est accueillie et installée en tant que nouvelle conseillère municipale, suite à la démission de Mme Ludivine DEJUST.

PROCES-VERBAL DES PRECEDENTES SEANCES (14 mars et 25 avril 2022)

→ Le conseil municipal valide les procès-verbaux, à l'unanimité, sans observation.

1. AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES

1.1. CONTRATS D'ASSURANCES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS POUR LA PASSATION DES MARCHE DE SERVICES

M. le Maire annonce que les contrats d'assurances de la commune et du CCAS, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour signer de nouveaux contrats. Lors de la précédente consultation, la commune et le CCAS avaient constitué un groupement de commandes. M. le Maire propose de reconstituer le groupement pour la nouvelle consultation.

Les contrats concernés par la consultation sont les suivants :

- dommages aux biens : pour la commune uniquement (le CCAS n'a pas de biens immobiliers)
- véhicules : pour la commune uniquement (le minibus du CCAS est assuré chez un assureur Blérois)
- responsabilité civile : pour la commune et le CCAS
- protection juridique de l'entité + protection juridique des élus et des agents : pour la commune et le CCAS
- cyber risques : pour la commune uniquement (actuellement inclus dans l'assurance dommages aux biens)

M. le Maire présente le projet de convention constitutive du groupement de commandes qui contient notamment l'objet de la consultation, le déroulement de la procédure, les droits et obligations de chaque membre.

→ **Délibération 2022-31-01 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la constitution du groupement et les dispositions de la convention,**
- **autorise M. le Maire à signer la convention.**

M. le Maire indique que le conseil d'administration du CCAS devra également se prononcer, lors de sa prochaine réunion, sur la constitution d'un groupement de commandes avec la commune.

1.2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION BLERE VAL DE CHER HANDBALL – SABIRACE

Les membres de la commission culture et vie associative proposent une subvention exceptionnelle de 1 750 €, au profit de l'association Bléré Val de Cher Handball, pour l'organisation de la Sabirace.

A noter que la commune participera aussi financièrement à cet évènement, directement, à hauteur de 1 750 € (budget animations).

→ **Délibération 2022-32-02 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association Bléré Val de Cher Handball, d'un montant de 1 750 €, pour l'organisation de la Sabirace.

1.3. REGLEMENTS POUR LES LOCATIONS DE SALLES ET DE MATERIELS – APPROBATION

M. RAUZY expose. Il est nécessaire de mettre à jour tous les règlements de location et d'utilisation des salles et des matériels de la commune, pour uniformiser les dispositions (même trame pour tous les règlements) et pour ajuster certaines conditions de réservation et/ou d'utilisation.

M. RAUZY présente ensuite les règlements modifiés pour :

- la salle Racault
- les salles Ravel et Debussy (maison des associations)
- l'espace accueil du cimetière
- le prêt de matériel aux associations et aux communes

→ **Délibération 2022-33-03 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- approuve le nouveau règlement pour la mise à disposition de la salle Racault.

→ **Délibération 2022-34-04 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- approuve le nouveau règlement pour la mise à disposition des salles Ravel et Debussy.

→ **Délibération 2022-35-05 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- approuve le nouveau règlement pour la mise à disposition de l'espace d'accueil des familles situé à l'entrée du cimetière.

NB : le nouveau nom de l'espace d'accueil du cimetière sera indiqué sur le règlement, s'il est approuvé par le conseil municipal.

→ **Délibération 2022-36-06 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- approuve le nouveau règlement pour la mise à disposition de matériel au profit des associations et des communes.

1.4. MINIBUS MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS – TARIF FORFAITAIRE POUR LE NETTOYAGE

M. RAUZY rappelle que l'article 7 de la convention-type de mise à disposition du véhicule indique que « dans le cas où le véhicule n'est pas rendu en parfait état de propreté, il sera réclamé à l'utilisateur le montant des frais de nettoyage. »

Pour faciliter la mise en œuvre de cette disposition, M. le Maire propose de créer un tarif forfaitaire « frais de nettoyage minibus ». **Tarif proposé : 50 €**

Cette somme sera facturée aux utilisateurs si le véhicule n'est pas restitué dans un bon état de propreté.

Les membres de la commission finances-ressources humaines, consultés par mail le 14 avril 2022, ont émis un avis favorable sur le tarif proposé.

→ **Délibération 2022-37-07 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- **décide la création d'un tarif forfaitaire pour le nettoyage du minibus,**
- **valide le tarif proposé, soit 50 €.**

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION DU COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI

M. le Maire rappelle que la commune de Bléré est engagée dans le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Une nouvelle audition en vue de l'habilitation est prévue le 31 mai prochain. Il est nécessaire de prévoir dès maintenant le recrutement d'un chargé de mission du Comité Local pour l'Emploi (CLE) pour être opérationnel dès le lendemain de l'habilitation espérée le 21 juin 2022.

Il aura pour missions :

- Rechercher et contacter les personnes durablement privées d'emploi, les proposer à l'emploi et en assurer le suivi
- Contacter les entreprises et collectivités pour rechercher les activités non concurrentielles qui pourraient être effectuées par l'entreprise à but d'emploi
- Assurer les relations avec les différents partenaires et institutions (Pôle Emploi, Maison des Solidarités, chantiers d'insertion...)
- Assurer l'animation, l'administration, la gestion et le pilotage du CLE
- Produire des rapports et des bilans en lien avec le Fonds d'expérimentation

2 types de contrat sont possibles :

- **Le dispositif VTA (Volontaire Territorial en Administration)** permet aux collectivités de renforcer leurs compétences en ingénierie de projets en recrutant des jeunes diplômés âgés entre 18 et 30 ans, ayant au minimum un niveau bac+2. Le contrat est signé pour une durée entre 12 et 18 mois.

Le profil de poste est envoyé à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et à la Préfecture. L'ANCT, après avoir vérifié le nombre de postes disponibles sous ce dispositif,

valide l'offre et la dépose sur la plateforme dédiée. Une fois le candidat recruté, la collectivité perçoit une aide forfaitaire de 15 000 €.

- **Le contrat de projet** a été institué par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Il est conclu pour une durée d'un an à 6 ans. Il a pour objectif de recruter un agent contractuel afin de réaliser un projet de la collectivité.

Dans les deux cas, les conditions proposées sont les suivantes :

- Période : à compter du 01/07/2022 pour une durée d'un an
- Temps complet
- Rémunération brute mensuelle : 2 403 €
- Coût total mensuel : environ 3 410 €

Afin de se donner le plus de possibilités pour ce recrutement, M. le Maire propose de créer un poste pour chaque dispositif. Selon les candidatures reçues, et selon la validation de la procédure VTA, un seul type de contrat sera retenu.

- **Délibération 2022-38-08 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- **décide la création de cet emploi, dans les 2 dispositifs alternatifs proposés,**
 - **approuve les conditions proposées.**

2.2. CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT NON TITULAIRE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AIDÉ « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES »

Actuellement, un agent est employé en contrat aidé « Parcours Emploi Compétences » au service espaces verts. La fin de ce contrat est prévue le 4 octobre 2022. Cependant, l'agent a demandé une rupture anticipée à compter du 19 juin 2022, ayant été recruté dans une autre collectivité.

Afin de le remplacer, M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC). Cet agent interviendra en renfort au service espaces verts.

Les conditions proposées sont les suivantes :

- Période : à compter du 20/06/2022 pour une durée d'un an (la durée minimum d'un contrat PEC est de 9 mois)
- Temps complet
- Rémunération brute mensuelle : 1 645.58 € (taux horaire brut de 10.85 €)
- Coût total mensuel : environ 1 835 € (hors aide de l'Etat qui s'élèvera entre 30 et 60%, selon le profil du demandeur d'emploi, sur la base de 20h hebdomadaires)

- **Délibération 2022-39-09 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- **décide la création de cet emploi,**
 - **approuve les conditions proposées.**

3. URBANISME – AFFAIRES IMMOBILIERES – PATRIMOINE – CADRE DE VIE

3.1. CIMETIERE – DENOMINATION DE L'ESPACE D'ACCUEIL DES FAMILLES

L'Assemblée des Sages propose de baptiser ce bâtiment « salle Hector GUIMARD ».

Hector GUIMARD est un célèbre architecte Art Nouveau qui a dessiné, vers 1897, la tombe de Nelly CHAUMIER, une tombe qui est dans le cimetière communal et que l'Assemblée des Sages souhaiterait restaurer et classer.

→ **Délibération 2022-40-10 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- accepte le nom proposé par l'Assemblée des Sages pour l'espace d'accueil des familles.

3.2. ACCES MONCARTIER – TRAVAUX RUE DES CANAUX – APPROBATION DU PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

M. KLEIN rappelle que les travaux de voirie pour l'accès au lotissement Moncartier sont prévus dans l'autorisation de programme n° 5 : aménagements sur la route de Tours et sur la rue des Canaux (voir le rapport sur les orientations budgétaires 2022).

La 1^{ère} tranche de travaux concerne la rue des Canaux et, comme indiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires, la programmation des travaux de voirie dépend de la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux qui seront réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Le chiffrage des travaux d'enfouissement des réseaux est le suivant :

- dissimulation du réseau d'électricité : 63 589,21 € HT
 - ✓ dont 44 512,45 € HT à la charge du SIEIL
 - ✓ **dont 19 076,76 € HT net à la charge de la commune**

- dissimulation des réseaux de télécommunication : 61 890,20 € HT
 - ✓ **dont 58 775,20 € HT à la charge de la commune**
 - ✓ dont 3 115,00 € HT à la charge d'Orange
 - ✓ avec une participation du SIEIL à hauteur de 20% sur les travaux de tranchées techniques (travaux estimés à 39 541,00 € HT, participation estimée à 7 900,00 €)

→ **Délibération 2022-41-11 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- confirme son engagement à réaliser les travaux de dissimulation des réseaux,
- valide le chiffrage proposé, pour que le bureau du SIEIL puisse inscrire cette opération dans son programme annuel de travaux.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

● **Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le conseil municipal**

| N° décision | Date | Objet |
|--------------------|-------------|---|
| 2022-12 | 15/04/2022 | Réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville - lot 1 démolition et maçonnerie - acte modificatif 1 (régul des +/- values) Montant initial du marché : 101 182,46 € HT Travaux supplémentaires : 1 589,05 € HT Nouveau montant du marché : 102 771,51 € HT |
| 2022-13 | 15/04/2022 | Réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville - lot 3 menuiseries extérieures - acte modificatif 1 (œil de bœuf horloge) Montant initial du marché : 39 835,82 € HT Travaux supplémentaires : 1 699,48 € HT Nouveau montant du marché : 41 535,30 € HT |
| 2022-14 | 15/04/2022 | Réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville - lot 7 peinture - acte modificatif 1 (archives et radiateurs salle CM) Montant initial du marché : 63 000,00 € HT Travaux supplémentaires : 984,70 € HT Nouveau montant du marché : 63 984,70 € HT |
| 2022-15 | 15/04/2022 | Réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville - lot 8 chauffage ventilation - acte modificatif 1 (grilles toiture) Montant initial du marché : 135 454,55 € HT Travaux supplémentaires : 5 165,56 € HT Nouveau montant du marché : 140 620,11 € HT |
| 2022-16 | 25/04/2022 | Réalisation d'un emprunt de 2 000 000 € - Crédit Mutuel - Durée : 20 ans - Taux fixe : 1,15 % - Amortissement du capital : constant - Périodicité de remboursement : mensuelle (soit 240 échéances) - Frais d'étude et d'enregistrement : 2 000 € |

| | | |
|---------|------------|---|
| 2022-17 | 25/04/2022 | Réalisation d'une ligne de trésorerie de 300 000 € - Crédit Mutuel - Type de taux : variable, EURIBOR 3 mois moyenne 1 mois + marge de 0,60 % - Commission de réservation : 300 € - Commission de non-utilisation : aucune - Durée du contrat : 1 an |
| 2022-18 | 26/04/2022 | Contrat d'assurance dommages aux biens - acte modificatif 4 (régul pour ajouter les bâtiments neufs/restaurés et retirer les bâtiments vendus) |
| 2022-19 | 04/05/2022 | Contrat d'assurance pour les véhicules - acte modificatif 4 (régul pour ajouter les véhicules nouveaux et retirer les véhicules vendus/repris) |
| 2022-20 | 05/05/2022 | Exercice du droit de préemption - bien situé lieu-dit <i>La Varenne</i> (parcelle cadastrée ZL n°552) |
| 2022-21 | 09/05/2022 | Rénovation et mise aux normes du centre culturel - lot 13 chauffage ventilation - acte modificatif 2 (changement radiateurs) Montant actuel du marché : 416 158,72 € HT Travaux supplémentaires : 14 997,00 € HT Nouveau montant du marché : 431 155,72 € HT |
| 2022-22 | 12/05/2022 | Conclusion d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux affectés aux activités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes Bléré - Val de Cher - Été 2022 |

● **Concessions cimetièrre : accordées par le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le conseil municipal**

| TYPE DE CONCESSION | N° CONCESSION | DUREE | DATE D'ATTRIBUTION |
|------------------------|---------------|--------|--------------------|
| Terrain Renouvellement | 1989 | 30 ans | 25/04/2022 |
| Cave urne | 23 | 30 ans | 21/03/2022 |

● **Comptes rendus des commissions :**

- **commission affaires immobilières : 2 mai 2022**

Examen des déclarations d'intention d'aliéner : pas de préemption
Echanges sur la cession de l'immeuble ex-Bœuf Couronné

- **commission éclairage public et circulation : 4 mai 2022**

Echanges sur les travaux en cours et à venir sur l'éclairage public
Validation de l'installation d'une borne rétractable rue du Pont
Echanges sur des problèmes de circulation dans plusieurs rues et quartiers

- commission culture et associations : 11 mai 2022

Echanges sur la saison culturelle, organisation des évènements à venir...

- commission cadre de vie : 24 mai 2022

Echanges sur le renouvellement du bail emphytéotique avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la région Centre-Val de Loire, pour le parc des Grandes Fontaines

Echanges sur les projets d'illuminations pour Noël 2022

- commission urbanisme : 25 mai 2022

Avis sur les permis de construire, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme

● CCAS : conseil d'administration du 5 mai 2022

Rencontre avec des responsables du Secours Catholique

Echanges sur la distribution des colis alimentaires

Programmation d'une réunion avec les autres CCAS du territoire, pour la distribution des colis alimentaires et pour évoquer une possible mutualisation des services

● Information sur l'application SAUV LIFE développée par le SAMU

<https://sauvlife.fr/>

Fin de séance à 22h00.